

Province de Québec  
District d'Arthabaska  
MRC de l'Érable  
Ville de Princeville

Séance régulière du conseil tenue ce **dix-neuvième jour de décembre 2005 à 20h00** au lieu et à l'heure ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Madame Monique Carré  
Monsieur Martin Sévigny  
Monsieur Serge Bizier  
Monsieur Fernand Ruel  
Monsieur André Bergeron  
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Le greffier adjoint, Jean-Marc Bédard est également présent.

Après la prière d'usage, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

#### **Déclaration d'intérêts pécuniaires**

Le greffier adjoint indique que les membres du conseil, Fernand Ruel, Serge Bizier et Claude Côté, ont déposé une déclaration écrite de leurs intérêts pécuniaires, tel qu'exigé à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

**05-12-378**

#### **Nomination comités municipaux**

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'adopter un changement à la formation du comité Piscine en nommant le maire Gilles Fortier en remplacement du conseiller Martin Sévigny.

ADOPTÉE

**05-12-379**

#### **Ratification des chèques**

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller Martin Sévigny, il est unanimement résolu de ratifier les chèques fournisseurs suivants :

##### **Fonds d'administration:**

- |                               |              |
|-------------------------------|--------------|
| - En date du 5 décembre 2005  |              |
| - no 5CH001706                | annulé       |
| - En date du 6 décembre 2005  |              |
| - nos 5CH001779 à 5CH001781   | 305.00 \$    |
| - En date du 7 décembre 2005  |              |
| - nos 5CH001782 à 5CH001788   | 72 821.14 \$ |
| - En date du 12 décembre 2005 |              |
| - no 5CH001789                | 708.32 \$    |

- En date du 14 décembre 2005
  - no 5CH001790 11 194.25 \$
- En date du 14 décembre 2005
  - nos 5CH001791 à 5CH001793 21 900.96 \$
- En date du 5 décembre 2005
  - no 5CH001754 annulé

ADOPTÉE

**05-12-380**

**Approbation des comptes**

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

**Fonds d'administration :**

- En date du 19 décembre 2005
  - nos 5CH001794 à 5CH001872 97 815.71 \$

**Fonds d'immobilisation**

- En date du 19 décembre 2005
  - nos 5CH200030 1 159.27 \$

ADOPTÉE

**05-12-381**

**Règlement no 2005-103 concernant l'imposition pour 2006 des taxes foncières, d'affaires et de compensation**

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2005-103 concernant l'imposition pour 2006 des taxes foncières, d'affaires et de compensation.

ADOPTÉE

**05-12-382**

**Règlement no 2005-104 concernant l'imposition pour 2006 d'un tarif pour la gestion des matières résiduelles**

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2005-104 concernant l'imposition pour 2006 d'un tarif pour la gestion des matières résiduelles.

ADOPTÉE

**05-12-383**

**Règlement no 2005-105 concernant la tarification 2006 pour le service d'aqueduc**

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2005-105 concernant la tarification 2006 pour le service d'aqueduc.

ADOPTÉE

05-12-384

**Règlement no 2005-106 concernant la tarification 2006 pour le service d'égouts et d'épuration des eaux usées**

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Martin Sévigny, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2005-106 concernant la tarification 2006 pour le service d'égouts et d'épuration des eaux usées.

ADOPTÉE

05-12-385

**Taux d'intérêts sur arrérage de taxes**

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par la conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu de fixer à **12 %** par année le taux d'intérêts sur les arrérages de taxes pour l'année 2006.

ADOPTÉE

05-12-386

**Renouvellement de marge de crédit**

ATTENDU l'article 567.2 de la Loi sur les cités et villes;

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de contracter un ou des emprunts temporaires jusqu'à concurrence de 750 000 \$ sous forme de marge de crédit à la Caisse Populaire de Princeville pour le paiement des dépenses d'administration courante pour l'année 2006, selon le taux d'intérêts en vigueur et à être remboursé au fur et à mesure que les revenus du fonds d'administration seront perçus;

Le maire et la trésorière sont autorisés à signer les documents relatifs à cet emprunt.

ADOPTÉE

05-12-387

**Transfert au surplus réservé – Terrains résidentiels (nouvelle Ville)**

Sur une proposition du conseiller Martin Sévigny, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu de transférer les produits de la vente de terrains résidentiels de 2005, soit 164 434.49 \$, au surplus réservé à des fins de développement résidentiel de la nouvelle Ville de Princeville.

ADOPTÉE

05-12-388

**Transfert au surplus réservé – Terrains résidentiels (ex-Ville)**

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de transférer les produits de la vente de terrains résidentiels de 2005, soit 80 298.82 \$, au surplus réservé à des fins de développement résidentiel de l'ex-Ville de Princeville.

ADOPTÉE

05-12-389

**Remboursement anticipé au fonds de roulement**

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu de rembourser à même les opérations financières

de l'année 2005 un montant de 40 000 \$ emprunté au fonds de roulement par la résolution suivante et selon le solde ou montant indiqué ci-après :

<b>Résolution</b>	<b>Montant ou solde</b>
04-05-131	40 000 \$

ADOPTÉE

**05-12-390**

**Transfert au surplus réservé – chemins municipaux**

ATTENDU QU'en 2005, le montant prévu pour les investissements sur les chemins municipaux selon le décret de regroupement n'a pas été complètement dépensé;

Sur une proposition du conseiller Martin Sévigny, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu de transférer à la réserve pour chemins municipaux un montant de 19 976.06 \$ à même les activités financières 2005.

ADOPTÉE

**05-12-391**

**Financement d'un règlement d'emprunt à même une affectation de surplus**

Il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Martin Sévigny, et unanimement résolu de financer une partie de l'emprunt décrété par le règlement no 2004-84 pour un montant de 172 000 \$ à être affecté du surplus réservé à des fins de développement domiciliaire de la nouvelle Ville de Princeville.

ADOPTÉE

**05-12-392**

**Tarification pour les ententes incendies avec Norbertville et St-Norbert**

ATTENDU QUE le conseil de Ville de Princeville désire réajuster la tarification relativement à l'entente des services d'intervention lors d'incendies sur les territoires des municipalités de Norbertville et de St-Norbert d'Arthabaska;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que le conseil propose les nouveaux tarifs relativement à une nouvelle entente intermunicipale des incendies avec les municipalités de Norbertville et de St-Norbert d'Arthabaska pour l'année 2006;

Que le prix annuel de base soit fixé à 25 \$ per capita pour l'année 2006;

Que le coût de location pour les camions-incendies et de compensation pour les salaires soient augmentés comme suit pour tenir compte du coût de la vie :

**Camion citerne (min. 2 heures) augmentation de 2.5% (indice des prix à la consommation pour la province de Québec)**

2006 - la 1 <sup>ère</sup> heure	386,07 \$
- les heures subséquentes	191,85 \$

**Camion auto-pompe (min. 2 heures) augmentation de 2.5% (indice des prix à la consommation pour la province de Québec)**

2006 - la 1 <sup>ère</sup> heure	766,12 \$
- les heures subséquentes	386,07 \$

Salaires pompiers – année 2006

Les coûts du salaire du directeur, de l'assistant directeur et des pompiers tels que fixés par résolution du conseil plus 25 % pour les bénéfices marginaux et les frais d'administration;

QU'une copie de la dite résolution soit transmise aux municipalités concernées pour obtenir leur approbation par résolution.

ADOPTÉE

**05-12-393**

**Soumissions produits pétroliers – Adjudication de contrat**

ATTENDU le dépôt des soumissions pour la fourniture des produits pétroliers utilisés par la Ville de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Bizier, appuyé par le conseiller Martin Sévigny, il est unanimement résolu d'accorder le contrat de fourniture des produits pétroliers à Philippe Gosselin & Associés Ltée pour les différentes catégories de produits pétroliers selon les coûts suivants :

<u>Catégorie</u>	<u>Prix \$</u>
Essence diesel 1 <sup>ère</sup> qualité – 20 <sup>o</sup>	0.8029/litre taxes incluses
Essence diesel 1 <sup>ère</sup> qualité – 40 <sup>o</sup>	0.8029/litre taxes incluses
Essence sans plomb Ordinaire	0.7899/litre taxes incluses
Huile à chauffage	0.5634/litre taxes incluses

ADOPTÉE

**05-12-394**

**Avis de motion**

Avis de motion est donné, par le conseiller André Bergeron qu'à une prochaine séance soit régulière, spéciale ou ajournée, sera adopté un règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage no 432-89 et concernant l'exclusion de la possibilité de faire des logements au sous-sol de résidence unifamiliale dans les zones R-14, AD-15, R-17 et R-22.

**05-12-395**

**Demande d'autorisation à la CPTAQ – Michèle Jacques**

ATTENDU la demande d'autorisation présentée par Madame Michèle Jacques;

ATTENDU QUE la demanderesse désire construire une nouvelle résidence sur un droit acquis et que l'emplacement se situe entre deux résidences existantes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Sévigny, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que ce conseil appuie la demande d'autorisation présentée par Madame Michèle Jacques pour y construire une seconde résidence sur son terrain situé sur une partie du A-1 rang X du Canton de Stanfold.

QUE selon l'article 58,2 de la loi, nous informons la commission qu'il existe ailleurs sur le territoire de la Ville de Princeville et hors de la zone agricole, des espaces appropriés pour la construction résidentielle.

QUE la présente demande respecte la réglementation municipale.

ADOPTÉE

**05-12-396**

**Réseau de prévention suicide des Bois-Francis inc.**

Sur la proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que ce conseil autorise l'achat de quatre billets au montant total de 120 \$, afin de participer à la soirée bénéfice organisée par Réseau de prévention suicide des Bois-Francis inc.

ADOPTÉE

**05-12-397**

**Association de fibromyalgie des Bois-Francis**

Sur la proposition du conseiller Fernand Ruel, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'accorder à l'Association de fibromyalgie des Bois-Francis un montant de 100 \$ pour venir en aide aux personnes atteintes de cette importante maladie touchant particulièrement les femmes.

ADOPTÉE

**05-12-398**

**La Soupape**

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que ce conseil autorise le prêt sans frais des locaux situés à l'Édifice municipal du 101, rue Demers à Princeville, à l'organisme « La Soupape » afin de tenir leurs activités à tous les deux semaines l'avant-midi entre 8 h et 12 h. à compter du 18 janvier jusqu'au 14 juin 2006.

ADOPTÉE

**05-12-399**

**Unité Domrémy de Plessisville inc.**

Sur la proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que ce conseil autorise le versement d'une contribution de 100 \$ à l'Unité Domrémy de Plessisville inc. pour assurer un service de qualité auprès des personnes ayant un problème relié à la consommation de l'alcool, de drogues ou autres dépendances.

ADOPTÉE

**Période de questions**

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

05-12-400

**Levée de la séance**

Sur la proposition du conseiller Fernand Ruel, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que la séance soit close.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Jean-Marc Bédard, greffier adj.

\_\_\_\_\_  
Gilles Fortier, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

\_\_\_\_\_  
Louise Bergeron, trésorière